

La Maison-Dieu, 119, 1974, 112-123.

André HAQUIN.

LE DIRECTOIRE ROMAIN POUR LES MESSES D'ENFANTS

LA question du baptême des jeunes enfants est à l'ordre du jour et le sera sans doute avec plus d'acuité au cours des prochaines années. Faut-il baptiser à la naissance ou attendre un certain temps, afin que l'enfant puisse demander lui-même le baptême ? A quelles conditions peut-on baptiser les enfants ? Qui prend cette responsabilité et comment l'exercer pour que le baptême ne soit pas une fête sans lendemain ?

L'enfant n'est pas un adulte en sursis ; il a ses possibilités propres et participe à la vie sociale d'une manière originale¹. Dans les sociétés industrialisées où l'efficacité technique et le rendement sont privilégiés, on risque toujours d'idéaliser l'âge adulte et de tout ramener à lui : l'enfant ou l'adolescent est quelqu'un qui n'est pas encore capable de grandes responsabilités et le vieillard est quelqu'un qui n'occupe plus une place importante dans la bonne marche des affaires.

Il faut en dire autant pour la vie chrétienne. Chaque étape comporte sa grâce propre : l'enfant n'est pas capable de l'acte

* S. Congr. pro Cultu divino, *Directorium de missis cum pueris*, Typis polyglottis Vaticanis, 1973 : traduction française du CNPL, *La Documentation catholique* 71 (1645), 6 janvier 1974, pp. 6-12.

1. Sur la valeur de chaque âge de la vie, lire P. RICŒUR, *Philosophie de la volonté*, t. 1, *Le volontaire et l'involontaire*, Paris: Aubier, 1969, pp. 384-416.

de foi de l'adulte, mais qui pourrait lui dénier la capacité de vivre en chrétien ?

Les psychologues soulignent de plus en plus l'importance des premières années dans l'acquisition des comportements et la structuration de la personnalité. Une formation religieuse précoce et progressive semble donc possible et souhaitable² ; cette responsabilité incombe à ceux qui ont présenté l'enfant au baptême et à ceux qui l'ont accueilli. C'est dans cette perspective qu'il faut apprécier les recherches catéchétiques et liturgiques en vue d'une participation des enfants à l'Eucharistie, ainsi que le récent *Directoire pour les messes d'enfants*.

I. UN DIRECTOIRE, QU'EST-CE A DIRE ?

Le terme de Directoire pourrait induire en erreur ; il ne s'agit pas ici de directives pratiques imposées *ne varietur*. C'est une sorte de loi-cadre mais qui propose des réflexions doctrinales et pastorales dont les divers pays devront s'inspirer. En proposant ces orientations pour l'initiation eucharistique et la célébration, la Congrégation du Culte divin n'entend pas se substituer aux Conférences épiscopales, ni fournir des solutions précises à toutes les questions que se posent les animateurs liturgiques.

Le *Directoire pour les messes d'enfants* s'inscrit dans la ligne tracée par Vatican II. La Constitution liturgique avait proposé l'idéal de la participation active de tous les chrétiens, selon les âges et celui de l'adaptation aux diverses assemblées³. En 1970 paraissait l'Instruction concernant les *Messes pour groupes particuliers*⁴. Le Directoire est une sorte de supplément à la *Présentation générale du Missel romain* (1970) ; en 1967, le Cardinal Lercaro, Président du Consilium de liturgie, parlant des messes d'enfants au premier Synode des Evêques avait déclaré qu'il ne s'agissait pas de composer une liturgie eucharistique entièrement nouvelle mais « d'abrèger ou d'omettre certains éléments et de choisir certains textes plus adaptés »⁵.

2. Cf. A. GODIN, *Le Dieu des parents et le Dieu des enfants*, Tournai : Casterman, 1964.

3. Cf. Conc. Vat. II, Const. de Sacra Liturgia, *Sacrosanctum Concilium*, nn. 19 et 38.

4. Cf. S. Congr. pro Cultu divino, *Instructio Actio pastoralis Ecclesiae*, 15 mai 1969, AAS 61, 1969, pp. 806-811 : adaptation française, *La Documentation catholique* 67 (1559), 15 mars 1970, pp. 278-283.

5. *Notitiae* 3 (35), 1967, p. 368 cité au n. 3 du *Directoire*.

La réalisation de ce Directoire est un bel exemple de collaboration entre le Centre romain et les Eglises locales. Souvent interrogée par les Conférences épiscopales, la Congrégation pour le Culte divin a lancé une enquête auprès des Commissions liturgiques et de divers experts afin de recueillir des informations sur les orientations et les réalisations en matière de messes d'enfants. Les personnes et les groupes consultés ont pu exprimer leurs souhaits pour l'adaptation de la liturgie eucharistique. Une équipe européenne d'une dizaine de personnes a été ensuite constituée⁶ ; regroupant des compétences masculines et féminines en théologie, en pastorale et en liturgie, sous la présidence de Mgr B. Fischer de Trèves, elle s'est retrouvée pour deux sessions de travail — juin 1972 et octobre 1972 — au siège de la Congrégation.

La session de juin 1972 a été consacrée à l'examen des souhaits émis dans l'enquête ; les participants ont eu des échanges très libres sur les questions d'ordre général comme l'expression en liturgie et l'audio-visuel et d'autres concernant l'adaptation des rites de la messe ; quelques semaines plus tard, les commissions et experts consultés recevaient la première rédaction du Directoire.

Les amendements à ce premier texte ont été soumis au *Coetus* lors de sa seconde rencontre en octobre 1972 puis la seconde rédaction a été présentée aux autorités compétentes en vue de l'approbation définitive ; le 22 octobre 1973 le Pape Paul VI approuvait et confirmait le Directoire qui fut publié par la Congrégation en date du 1^{er} novembre. Ce texte de 55 paragraphes se développe en trois chapitres⁷ qui correspondent à une triple interrogation pastorale : Comment initier les enfants à l'existence chrétienne et les préparer à l'Eucharistie ? Comment accueillir les enfants dans l'Eucharistie d'une assemblée d'adultes ? Comment faire vivre la messe lorsque l'assemblée est composée d'une majorité d'enfants ?

6. Voici la représentation des membres par pays. Italie : 2 ; Allemagne : 2 ; Belgique : 1 ; Angleterre : 1 ; Espagne : 1 ; France : 1 ; représentants de la Congrégation : 3.

7. Outre l'Introduction qui situe le problème au niveau pastoral et juridique (nn. 1-8) et la Conclusion (n. 55), le *Directoire* se compose de trois chapitres succincts : « L'introduction des enfants à la célébration eucharistique » (nn. 8-15) ; « Les messes d'adultes auxquelles participent aussi des enfants » (nn. 16-19) ; « Les messes d'enfants auxquelles ne participent qu'un petit nombre d'adultes » (nn. 20-54).

On trouvera une brève présentation de ce document dans *Informations CNPL* (32), février 1974, pp. 9-10 et dans *Esprit et vie* (L'ami du clergé) du 18 avril 1974.

II. ACHEMINER LES ENFANTS VERS L'EUCHARISTIE

Favoriser la vie chrétienne des enfants baptisés et leur participation à l'Eucharistie est une tâche qui concerne l'Eglise entière (n. 10), mais plus spécialement les parents et les familles (nn. 1 et 10), les éducateurs (n. 9), les groupements de jeunes et l'école (n. 11). Le document précise qu'il s'intéresse aux pré-adolescents, c'est-à-dire jusqu'à 12 ou 13 ans environ, fin de la catéchèse de l'enfance. La formation religieuse des enfants handicapés physiques ou mentaux exige une attention toute spéciale et des adaptations plus poussées ; toutefois le Directoire donne une première base utile (n. 6).

1. *Un souci d'adaptation*

« Adaptation », tel est le mot-clé de tout le texte. Dès les premières lignes, trois motifs sont donnés : la psychologie des enfants, les conditions actuelles de vie, le langage liturgique.

« Bien qu'il soit permis maintenant d'employer dans la messe la langue maternelle, les paroles et les signes ne sont pas suffisamment adaptés aux capacités des enfants. Il est vrai que déjà, dans la vie quotidienne, les enfants ne comprennent pas toujours tout ce dont ils font l'expérience avec les adultes, sans que cela soit pour eux une cause d'ennui. Aussi bien, dans le domaine de la liturgie, ne peut-on également demander que tout leur soit compréhensible en détail. Cependant, on doit craindre un dommage spirituel si dans l'Eglise les enfants sont constamment, pendant des années, en contact avec des réalités à peine intelligibles ; car la psychologie moderne a prouvé à quelle profondeur les enfants sont formés par l'expérience religieuse de leurs premières années et de leur enfance, en vertu de l'incomparable réceptivité dont ils sont favorisés⁸. »

La psychologie souligne que l'enfant est capable d'une participation globale à la vie des adultes surtout dans ses premières années ; au sein du monde des adultes, il expérimente les réalités par symbiose. Progressivement, son désir de comprendre et de participer d'une façon plus personnelle va s'exprimer.

D'autre part, les conditions actuelles de vie rendent parfois plus difficile le progrès spirituel de l'enfant (n. 1) : fragilité de la

8. *Directoire*, n. 2 citant S. Congr. pour le Clergé, *Directoire catéchétique général*, n. 5 [AAS 64, 1972, pp. 101-102] dont la traduction française a été publiée dans la revue *Catéchèse*, Supplément au n. 45, octobre 1971.

famille par exemple et pluralisme auquel les enfants sont déjà affrontés. Tel enfant est victime de la désunion de ses parents, tel autre rencontre dans sa famille des croyants non pratiquants ou des non-croyants, tel autre joue avec des camarades d'autres religions ou sans religion aucune.

2. *Susciter une pratique religieuse régulière*

On comprend que le but à atteindre soit plus large que de susciter une pratique religieuse régulière ; il s'agit de la vie chrétienne au cœur de laquelle l'Eucharistie trouve sa place. On pourrait synthétiser comme suit les affirmations du Directoire : pas de vie pleinement chrétienne sans l'Eucharistie ; pas d'Eucharistie sans vie authentiquement humaine.

Pas de vie pleinement chrétienne sans Eucharistie

Il faut que l'enfant puisse faire l'expérience de la foi.

- C'est normalement aux parents à initier leurs enfants à « l'art de la prière » (n. 10), notamment par leur propre vie de prière.
- La catéchèse générale et l'initiation à l'Eucharistie et à la prière eucharistique doivent être prises en charge dans la mesure du possible par les parrains et les catéchistes, par les diverses communautés chrétiennes auxquelles l'enfant participe et par l'école (n. 12).
- Diverses célébrations d'acheminement initieront progressivement l'enfant aux attitudes de base de l'Eucharistie : silence, prière, chant, écoute... Plus spécialement, des célébrations de la Parole réalisées aux principaux moments de l'année liturgique prépareront l'enfant à participer à la messe.
- Ainsi préparé, l'enfant pourra vivre l'eucharistie comme un temps de communion intense avec le Christ et avec ses frères. La messe sera pour lui un des moments les plus significatifs de sa vie de chrétien (n. 8).

Pas d'Eucharistie sans vie authentiquement humaine

Le Directoire emploie volontiers les mots « apprentissage » et « expérience » pour souligner que la préparation à l'Eucharistie est affaire de vie et d'engagement. La catéchèse elle-même est

soucieuse de procurer à l'enfant une expérience de vie chrétienne. Dès lors, on ne peut isoler l'initiation chrétienne de la formation humaine (nn. 8-13) ; l'enfant doit apprendre à vivre avec d'autres, à écouter, accueillir, remercier, demander pardon, prendre part à la fête, s'associer par le chant à la vie du groupe, etc. (n. 9). Ces attitudes de base de la vie sociale sont mises en œuvre dans la célébration. Les parents « dont la foi est moins assurée » (n. 10) sont invités à communiquer à leurs enfants ces valeurs humaines de base.

III. FAIRE PLACE AUX ENFANTS DANS L'EUCARISTIE DES ADULTES

Les messes d'enfants ne sont pas une panacée : l'enfant ne peut être mis en quarantaine dans un groupe d'égaux. Il a droit à être introduit progressivement dans une communauté plus large. C'est pourquoi, avant d'examiner le cas des messes d'enfants, le Directoire rappelle en quelques mots la nécessité de faire place aux enfants dans les assemblées de type paroissial.

Quelques paragraphes seulement sont consacrés à cette situation fréquente. Beaucoup de petites paroisses ne peuvent prévoir une messe d'enfants le dimanche ; partout certains enfants accompagnent leurs parents. En venant ensemble à l'Eucharistie, parents et enfants se donnent un témoignage réciproque de leur foi ; on ne peut en sous-estimer l'intérêt.

La participation des enfants aux messes paroissiales des dimanches et des fêtes exige une attention particulière ; en effet, s'ils sont pendant des années en contact avec des réalités à peine intelligibles, leur formation religieuse peut en être gravement perturbée (n. 2). Aussi, trois suggestions sont données :

1. Les enfants, surtout les tout petits, peuvent être rassemblés dans une garderie proche, d'où ils reviendront pour la bénédiction finale de la messe ; cette manière de faire amorce leur participation à l'Eucharistie des adultes (n. 16).

2. Les enfants peuvent être rassemblés dans un local annexe et participer à une liturgie de la Parole plus adaptée et revenir pour la seconde partie de la messe (n. 17).

3. Les enfants peuvent participer activement à l'Eucharistie générale de diverses manières par le chant, la procession d'offertoire, comme le dira le dernier chapitre (n. 18). Lorsque l'assem-

blée compte de nombreux enfants, le prêtre pourra leur adresser spécialement la parole dans les monitions et l'homélie (nn. 17 et 19).

IV. LA MESSE DANS LES GROUPES D'ENFANTS

Le troisième chapitre, qui aborde la question centrale du document, est le plus développé (nn. 20-54) ; avant de fournir des suggestions pratiques pour le déroulement de la messe, il donne une réflexion sur le comportement des personnes ; quelques questions nouvelles concernant les moyens d'expression, musique, gestes, images, sont brièvement évoquées.

1. *L'attitude de chacun*

Les enfants

Il ne s'agit pas d'occuper les enfants pendant la messe mais de les aider à la vivre avec foi. Ils pourront préparer le lieu de célébration, assurer les lectures, le chant, la musique, répondre à l'homélie, formuler des intentions de prière, apporter le pain et le vin. De plus, on peut les inviter à formuler librement quelques motifs d'action de grâce, juste avant le canon eucharistique. Leur participation culmine dans la communion : on les aidera à découvrir la valeur de ce geste, qui, pour n'être pas le plus spectaculaire, n'en est pas moins un des plus importants (n. 22).

Le prêtre

Par son comportement et sa parole, il assurera à la messe son caractère « festif, fraternel et recueilli » en évitant tout aussi bien un langage puéril que des expressions trop didactiques. Bref, il s'efforcera de « toucher le cœur des enfants » (n. 23).

Les adultes présents

Ils ne sont pas des surveillants. Ils sont venus pour prier avec les enfants ; ils doivent se comporter en croyants. Une nouveauté : ils pourront, à l'occasion, faire l'homélie. « Rien n'empêche que l'un des adultes, qui participent à la messe avec des enfants leur adresse la parole après l'Évangile, avec l'accord du curé ou du recteur de l'église, surtout si le prêtre s'adapte difficilement à la mentalité des enfants » (n. 24).

2. *Le déroulement de la messe*

La liturgie eucharistique n'est pas une série de gestes et de prières qui s'enchaînent dans un ordre arbitraire ; c'est la prière d'une communauté chrétienne réunie pour célébrer Jésus Christ Sauveur. Aux quatre parties de la messe correspondent quatre attitudes de l'assemblée : l'entrée en célébration, l'écoute de la Parole, l'action de grâce, la conclusion.

Célébrer avec des enfants, c'est aller avec eux à la rencontre du Seigneur qui rassemble, qui révèle, qui s'offre à Dieu, qui se donne en communion. Certains assouplissements des rites sont prévus pour faciliter la participation des enfants.

L'entrée en célébration

Le rite initial de la messe se compose d'éléments assez nombreux et peu développés : le chant, ou le signe de croix, la salutation, l'invitation à l'acte pénitentiel, le gloria, l'oraison. En vue d'une meilleure participation, on pourra valoriser tantôt l'un, tantôt l'autre des rites initiaux mais toujours en terminant par la prière d'oraison (n. 40). Celle-ci pourra être prise dans le missel et adaptée aux besoins des enfants, compte tenu du temps liturgique et du genre littéraire de la prière. On se gardera du moralisme et de l'infantilisme (n. 51).

L'écoute de la Parole

Recevoir avec foi la Parole de vie capable de convertir le cœur de l'homme, de nourrir sa foi, et d'animer toute sa vie, voilà le but de cette partie de la messe. On pourra choisir les lectures selon l'utilité spirituelle des enfants. Si on ne retient qu'un seul texte, ce sera un passage évangélique. La brièveté du texte ne facilite pas nécessairement la participation des enfants. Une invitation avant la lecture, l'évocation du saint du jour, l'homélie aideront à une meilleure réception de la Parole. Si le Credo doit être récité, on pourra utiliser le Symbole des Apôtres ou celui de Nicée.

L'Eucharistie

La participation extérieure des enfants est moins poussée dans la section eucharistique de la messe. Les enfants devront avoir appris à prier silencieusement. Par l'écoute et les acclamations, ils s'uniront à la prière du prêtre. Actuellement, on utilisera les quatre prières eucharistiques approuvées pour les adultes « jus-

qu'à ce que le Siège apostolique ait pourvu autrement aux messes d'enfants » (n. 52)⁹. Les prières qui préparent à la communion sont peut-être trop abondantes pour les enfants. On gardera au moins le Notre Père, la fraction du pain, et l'invitation à communier.

La conclusion

Le prêtre peut s'adresser librement aux enfants avant la fin de la messe pour les inviter à vivre dans un esprit d'action de grâce. A certains jours, il pourra employer une bénédiction développée.

V. ESPACE, MOUVEMENT, LANGAGE

Pour un certain nombre de questions, le Directoire romain se montre à la fois ouvert et réservé. Faut-il introduire des textes autres que bibliques, chrétiens ou non chrétiens ? L'image et la musique enregistrée doivent-elles trouver place dans les célébrations ? Que penser de l'expression corporelle ?

La réserve en ces matières est justifiée : il s'agit de respecter les sensibilités des peuples — autre celle des Espagnols et autre celle des Suédois, pour ne parler que de l'Europe ! Il apparaît difficile, voire impossible de juger à distance de situations aussi diverses. C'est du reste une des tâches des Conférences épiscopales d'apprécier les usages locaux et régionaux et de les introduire éventuellement dans la liturgie (nn. 32-33).

En matière de gestes, le Directoire rappelle que la liturgie demande la participation de toute la personne : gestes du prêtre et comportements de l'assemblée, attitudes, déplacements, etc., doivent exprimer l'engagement de chacun dans l'action liturgique. Rien n'est dit expressément de l'expression corporelle ni de la danse ; l'actuel *Ordo missae* du Zaïre a intégré la danse ou plus précisément le pas rythmé pour la marche processionnelle, notamment pour l'apport des offrandes à l'autel.

La parole et le silence sont complémentaires ; la qualité de la parole favorise la qualité du silence dans les célébrations. Les éducateurs devront former les enfants à une prière personnelle ; la capacité des enfants à prier en silence sera le signe de leur

9. Cette question est à l'étude à Rome depuis 1972. On peut espérer que, bientôt, de nouveaux textes adaptés aux enfants seront disponibles.

capacité à vivre dans la foi les diverses formes d'expression qui leur sont proposées. Si les enfants sont invités à chanter, à parler, à se déplacer, ce n'est pas pour les occuper pendant qu'un prêtre réalise l'action aride de la messe à laquelle ils ne peuvent avoir accès.

La musique vocale et instrumentale a toute son importance dans les liturgies d'enfants ; toutefois, les instruments ne doivent pas s'imposer au point d'empêcher le chant ; d'autre part, la musique enregistrée est parfois une solution de facilité. S'il faut veiller à la qualité musicale, il faut aussi favoriser l'intervention personnelle de l'assemblée.

Une certaine sobriété s'impose dans l'usage des instruments d'orchestre ; on veillera à ce que leur intervention s'intègre bien au déroulement de la célébration (nn. 30-32).

L'utilisation de l'image dans la liturgie fait l'objet de nombreuses recherches. La liturgie a toujours intégré des symboles visuels : la couleur, la lumière, la croix, le cierge pascal, etc. Sur le principe donc, il n'y a pas de contradiction, à condition qu'on fasse bon usage de ces moyens d'expression. « Outre les éléments visuels inhérents à la célébration elle-même et au lieu où elle se déroule, il pourra être opportun d'en introduire d'autres qui présentent aux regards des enfants les grandes œuvres accomplies par Dieu dans la création et la rédemption, et qui soutiennent la prière par un élément visuel. Jamais la liturgie ne doit apparaître comme une chose aride et purement conceptuelle. Pour le même motif, l'emploi d'images préparées par les enfants eux-mêmes peut également être utile : par exemple pour illustrer l'homélie, pour souligner visuellement les intentions de la Prière universelle, pour inspirer la méditation » (nn. 35 et 36).

L'espace choisi pour célébrer contribue aussi, à sa manière, à une meilleure participation de l'assemblée. Il s'agira de l'aménager pour que les enfants puissent l'« habiter ». La réflexion des dernières années sur le sacré et la foi nous a fait redécouvrir l'originalité du culte chrétien, la priorité des personnes sur les choses, de la foi sur le rite¹⁰. Ne parlons plus de lieux *sacrés* ni

10. Cf. Y.M.-J. CONGAR, « Situation du 'sacré' en régime chrétien », pp. 385-404 et J.-P. AUDET, « Foi et expression culturelle », pp. 317-356, in : J.-P. JOSSUA et Y. CONGAR (eds.), *La liturgie après Vatican II. Bilan, études, prospective*, Paris: Cerf (coll. « Unam Sanctam », 66), 1967.

d'art *sacré*, soit, mais soignons les signes par lesquels notre foi peut se porter à la rencontre de Dieu. L'assemblée chrétienne a besoin d'un environnement de qualité. Parfois, l'aménagement sera élémentaire : accrocher une photo au mur, disposer les chaises pour faciliter la communication et la cohésion dans le groupe, etc.

Pour le Directoire, l'église reste le « locus primarius », le lieu privilégié de la célébration, mais il faudra découvrir l'endroit de l'église le plus indiqué et le préparer avec les enfants. Des lieux non réservés au culte peuvent être choisis, à condition qu'ils soient « aptes et dignes » ou qu'on puisse les rendre tels (nn. 25 et 29).

VI. RÉFLEXIONS FINALES

1. *L'accueil réservé au Directoire*

La grande presse et les éducateurs ont réservé un accueil varié au document romain. Pour les uns, on n'y trouve rien de bien neuf ; ce qui est proposé se réalise déjà en bien des endroits ; bref, le Directoire est une confirmation de la pastorale liturgique actuelle plus qu'il ne donne des voies vraiment nouvelles.

Pour les autres, au contraire, le document esquisse un idéal dont on est bien loin. Qui peut se vanter de vivre l'Eucharistie avec les enfants avec une telle foi ?

Sans doute, l'intérêt des uns et des autres de ceux qui ont parcouru le texte n'est-il pas identique. Les premiers se sont probablement attardés aux suggestions pratiques ; celles-ci se basent en partie sur l'enquête préparatoire ; il est donc normal qu'on y retrouve l'écho de ce qui se fait déjà en plus d'un endroit. Les seconds ont été plus attentifs aux enjeux de la célébration et aux réflexions doctrinales présentées dans les premières pages du texte.

2. *Une entreprise impossible ?*

Il faut le reconnaître : proposer des normes liturgiques précises pour tous les pays, dans une matière aussi particulière que les messes d'enfants est une gageure. Quelle variété il faut rencontrer : la tranche d'âge des enfants (7 à 12 ans) ; les capacités de chaque célébrant ; la situation culturelle et religieuse de chaque famille ; les possibilités de la communauté paroissiale ; la culture ambiante de la société.

On ne peut donc attendre de ce texte plus qu'il ne peut donner. Cette aide est limitée mais réelle ; Rome passe le relai aux

Conférences épiscopales¹¹ et appelle les éducateurs à prendre leurs responsabilités en chaque circonstance. On est ainsi amené à faire une double lecture du document romain. Une première lecture au niveau régional : Que pouvons-nous retirer de ce texte pour la pastorale de notre pays ou de notre région ? Il n'est du reste pas sûr que tous en soient au même point et que certains parmi nous ne puissent en tirer davantage. Une seconde lecture, au plan mondial, doit nous amener à nous intéresser à la pastorale des autres pays et des autres continents : il faut se réjouir que Rome donne une impulsion à la pastorale liturgique des divers pays.

3. *Les limites de l'adaptation*

Si l'adaptation aux groupes divers est une valeur, elle n'est pas la seule ; jusqu'où faut-il aller dans la « spécialisation » liturgique ? L'enfant est essentiellement une personne en évolution, en croissance. Il ne faut pas attendre qu'il ait grandi pour lui faire rencontrer d'autres assemblées liturgiques ; il ne faut pas non plus abaisser la célébration à un niveau infantile. En un mot l'adaptation doit jouer dans deux directions : il faut faciliter l'accès à la liturgie par la recherche d'un langage adapté ; il faut aussi modeler l'enfant pour le rendre capable de cette rencontre. Lorsque le Directoire parle de « célébrer sans difficulté et avec joie » (n. 55), il vise le premier type d'adaptation, mais il ne prétend pas que l'acte de foi n'exige, même pour l'enfant, une décision qui comporte des renoncements.

André HAQUIN.

11. L'adaptation du Directoire aux pays de langue française est en cours de préparation.